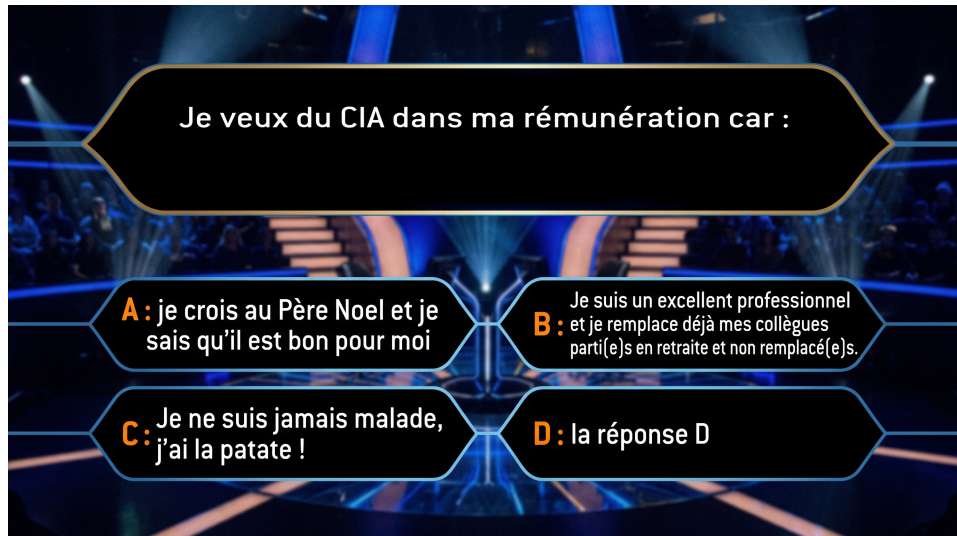


CD 08

Projet de réforme du RIFSEEP



Hier, la direction a communiqué via l'intranet, certains éléments de la réforme du RIFSEEP avant la première réunion de *dialogue social* programmée le 22 octobre. Ça commence bien !

L'exécutif du Conseil départemental des Ardennes souhaite introduire le complément indemnitaire annuel (CIA) dans le régime indemnitaire des agents.

Pour rappel, le **CIA, c'est une prime variable**. La CGT s'était déjà opposée à ce dispositif il y a plusieurs années, et les raisons de cette opposition restent pleinement d'actualité.

Présenté comme une reconnaissance de l'engagement professionnel et de la manière de servir, le CIA introduit une part variable dans la rémunération. Contrairement à l'IFSE, qui valorise principalement les fonctions exercées et leurs contraintes, le CIA dépend de critères d'évaluation (opaques et subjectifs) laissés à l'appréciation à la hiérarchie et de votre présence effective au travail c'est-à-dire sans arrêt maladie.

Loin de récompenser la qualité réelle du travail, le CIA est une "prime à la tête du client", mesurant surtout la capacité à plaire à son supérieur. C'est un outil de pression directe et la porte ouverte à l'arbitraire et aux dérives managériales

La reconnaissance du travail ne doit pas devenir un outil de mise en concurrence des agents ! Elle doit passer par des rémunérations justes, des effectifs suffisants et de bonnes conditions de travail.

La CGT réaffirme donc son opposition a un système qui risque de diviser les équipes plutôt que de les reconnaître collectivement. Nous demanderons le transfert des sommes envisagées pour ce CIA, dans l'enveloppe de l'IFSE.